



## DECISION

N° 0235/D/MINCOMMERCE/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 12 juillet 2019  
**portant Adjudication de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence**  
**relatif à l'acquisition du matériel informatique pour les services centraux**

*LE MINISTRE DU COMMERCE,*

- ❖ Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Commerce ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N°00000210/MINFI du 11 juin 2020, portant création d'une Pairie Générale et des Pairies Spécialisées auprès de certains départements ministériels ;
- Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels ;
- Vu la Décision N°0235/MINCOMMERCE/DAG du 12 juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère du Commerce ;
- Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2022 ;
- Vu la Circulaire N° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le soumissionnaire ci-après est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert suivant :

N° DE L'AVIS	OBJET	ATTRIBUTAIRORE	MONTANT TTC (en chiffres)	DELAI DE LIVRAISON
N°0003/AONÖ-PU/MINCOMMERCE/CIPM/2023 DU 14 MARS 2023	ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES CENTRAUX	SOCIETE INTEK SARL	17 751 555 FCFA	60 jours

**Article 2.**- Le soumissionnaire attributaire est invité à se présenter, dès publication de la présente Décision, à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (porte 106), pour l'élaboration du projet de Lettre-Commande.

**Article 3.**- La présente Décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 01.04.2023

LE MINISTRE DU COMMERCE

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Intéressé
- Archives/Chrono



*Luc Maloïse  
Marga Ntanganya*